

Rapport annuel

—

2021



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Glâne

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Préfecture de la Glâne pour l'année 2021 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Fribourg, le 5 janvier 2022

Signature

Rapport sur l'activité 2021

1.1 Préfecture de la Glâne

1.1.1 Organisation et personnel

Composition au 31.12.2021

- > Willy Schorderet, Préfet
- > Valentin Bard, Lieutenant de préfet
- > Marie-Christine Offner, collaboratrice administrative
- > Nadia Dumas, collaboratrice administrative
- > Nathalie Papaux, collaboratrice administrative
- > Marc Genoud, apprenti
- > Gaëtan Bourqui, stagiaire 3+1

En 2021, malgré l'augmentation des tâches et la complexité dans le traitement de certains dossiers, l'effectif de la préfecture a été maintenu à 4,2 EPT. A relever que l'effectif n'a pas évolué depuis plus de 20 ans, que la préfecture de la Glâne, à part le Lieutenant de préfet qui est avocat, est la seule préfecture sans juriste. Après 41 ans d'activité, Madame Nicole Bard a fait valoir son droit à une retraite anticipée à partir de la fin décembre. Sa décision a aussi été influencée par la modification des conditions de la caisse de pension du personnel de l'État de Fribourg. Madame Nicole Bard travaillait à 20 %. Afin de compenser le départ de Madame Bard, Madame Nadia Dumas et Madame Nathalie Papaux, collaboratrices administratives, ont chacune accepté d'augmenter leur taux d'activité de 10 % à partir du 1er janvier 2022.

À la fin juillet, notre apprenti, Monsieur Yannick Defferard a terminé son apprentissage d'employé de commerce avec maturité. Il a brillamment passé ses examens avec une moyenne de 5,6 et figure parmi les meilleurs apprentis du canton.

Afin de remplir notre rôle de formateurs, nous avons, à nouveau, engagé un apprenti de commerce en la personne de Monsieur Marc Genoud. De plus, nous avons engagé Monsieur Gaëtan Bourqui qui termine son école de maturité professionnelle à plein temps par un stage d'une année (stagiaire 3+1).

1.1.2 Statistiques et généralités

L'année 2021 a connu une augmentation globale du volume des affaires pénales de 5%, celles-ci passant de 475 à 499. Ce sont principalement les dénonciations pour excès de vitesse (+ 28) et les dénonciations pour diverses infractions à la LCR (+ 20) qui ont augmenté. Par contre, les dossiers de plainte transmis par le Ministère public ont nettement régressé (- 25), soit environ la moitié moins que l'année précédente.

1.1.2.1 Plaintes et dénonciations

Tableau comparatif plaintes et dénonciations	2020	2021
Tentatives de conciliation	52	27
ayant abouti	21	13
ayant échoué, transmise au MP	23	9
en suspens	8	5

Transmises d'office au Ministère public		3
Ordonnances pénales	423	472
Définitives	420	470
Frappées d'opposition, transmis au juge	3	2
Ordonnances de classement	14	6

Le Lieutenant de préfet s'occupe en principe des plaintes et des séances de conciliation y relatives.

Dans le cadre des plaintes enregistrées en 2021 et traitées jusqu'ici, 13 tentatives de conciliation ont abouti contre 9 ayant échoué. Entre janvier et début février 2022, 5 plaintes déposées en 2021 seront encore à entendre. S'agissant des 3 affaires transmises d'office au Ministère public, une l'a été sur demande exprès du Ministère public (lésions faites au moyen d'un objet dangereux), une car l'adresse du dénoncé était inconnue et la dernière parce que le dénonciateur avait explicitement refusé une conciliation au moment du dépôt de sa plainte.

Les dénonciations ont progressé de 11.5%. Le nombre d'automobilistes amendés pour perte de maîtrise dans des affaires d'accident est stable (33 en 2021 contre 31 en 2020), tout comme les conducteurs sanctionnés pour une violation d'une mise à ban (94 en 2021 contre 89 en 2020). Sur 423 dénonciations traitées, seules 9 n'émanent pas de la Gendarmerie mais proviennent d'un établissement scolaire, d'une Commune ou du Service dentaire scolaire.

1.1.3 Divers

Le traitement des affaires 2021 a été assuré à satisfaction de l'équipe de la Préfecture. Aucun retard n'est à signaler et les affaires sont traitées dans les délais, ce dont nous nous réjouissons.

L'organisation en place répond parfaitement aux besoins, de sorte que son maintien garantit assurément une bonne célérité ainsi qu'une bonne efficacité.